



AFFAIRE N° 122



Rencontre TSS - JSA du 07/02/2020

- Vu les réserves formulées sur la feuille du match par l'équipe du JSA SETIF sur la qualification des joueuses RABHI KARIMA licence N° 03/11 et BOUJNAH MAHA licence N° 03/15 de l'équipe TSSETIF.
- Vu le récipicé de confirmation des réserves
- Vu le payement des droits des réserves.

**LA CRQD DECIDE :-**

- Les joueuses RABHI KARIMA licence N° 03/11 et BOUJNAH MAHA licence N° 03/15 de l'équipe TSSETIF sont régulièrement qualifiées au sein de la ligue régionale de handball Batna.

AFFAIRE N° 123

COUPE D'ALGERIE TOUR REGIONAL U15  
RENCONTRE NRBD – HBOD OULED DERRADJ  
Du 15/02/2020

- Vu la feuille de match.
- Attendu que le club HBOD OULED DERRADJ ne s'est pas présenté aux rencontres et après une attente réglementaire de 30'.

**LA CRQD DECIDE :-**

- Match perdu par forfait.
- Une amende de 100 000.00 da est infligée club HBOD OULED DERRADJ au payable sous quinzaine (art 37 du BSDF)
- L'équipe du HBOD OULED DERRADJ est suspendu de toutes activités ayant trait avec les compétitions de la coupe d'Algérie pour une durée de deux ans, à compter de l'apparition du présent P.V



